

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2015

Programme LEADER 2014 – 2020

GAL Pays du Grand Briançonnais

PETR du Briançonnais, des Ecrins,
du Guillestrois et du Queyras

1. Rappel de la stratégie du territoire LEADER

1.1. Le territoire du GAL et sa structure porteuse

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras, porte le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2015 – 2023.

Le GAL Pays du Grand Briançonnais est un territoire organisé qui regroupe 38 communes et 4 communautés de communes, la Communauté de communes du Briançonnais (CCB), la Communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE), la Communauté de communes du Guillestrois (CCG) et la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras (CCEQ).

Le cadre de vie exceptionnel, la qualité de l'ensoleillement et de l'air, les promesses de développement durable, l'offre rare et multiple pour la pratique sportive, font aujourd'hui du Pays du Grand Briançonnais un territoire attractif, plébiscité, un territoire choisi.

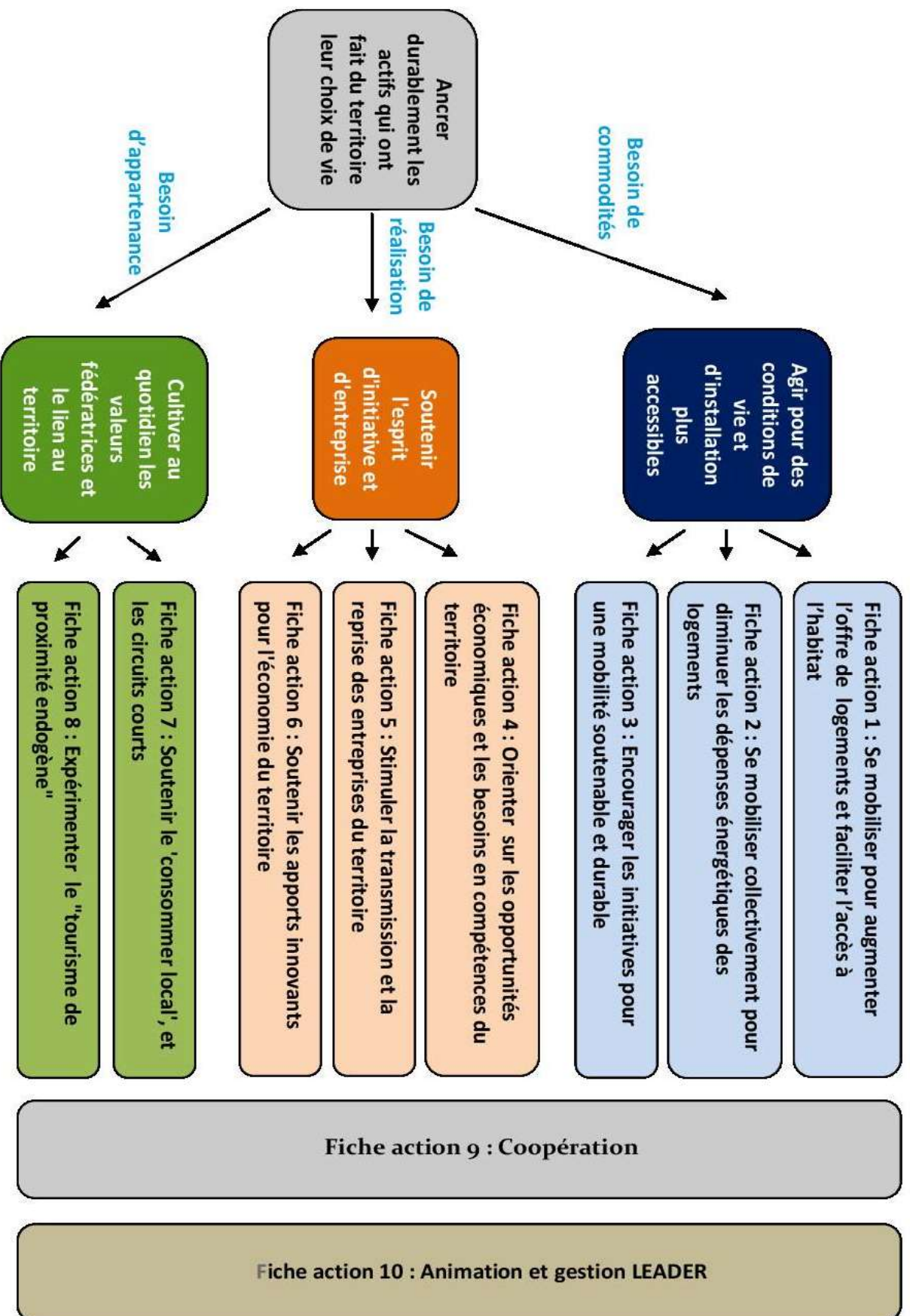


Ce choix du cadre de vie se traduit par une réelle volonté de se créer les conditions de pouvoir rester sur le territoire. Cette volonté, ce choix des actifs, participe à conforter le maintien et l'augmentation de la population sur le territoire, qui conditionne le maillage et le maintien des services, et renforce la part de l'économie domestique dans l'économie du Pays du Grand Briançonnais, créant ainsi un cercle vertueux pour l'attractivité du territoire

1.2. La stratégie du GAL du Pays du Grand Briançonnais

Pour ce programme, l'enveloppe initiale accordée atteint 1 500 000 € de FEADER répartie entre 10 fiches actions :

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
- Se mobiliser pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le 'consommer local', et les circuits courts
- Expérimenter le "tourisme de proximité endogène
- Coopération
- Animation du programme



2. Fonctionnement du GAL

Suite à la sélection du Pays du Grand Briançonnais auprès de la Région pour porter le programme LEADER, le GAL a pu se mettre en place.

L'équipe technique se compose de la chef de projet en activité à partir du 1^{er} octobre 2015. Elle a mobilisé les membres du comité désigné lors de la candidature au programme pour démarrer les rencontres et actions à mener.

Une rencontre des membres privés s'est déroulée le 23 octobre à Lucéo – La Roche de Rame afin de présenter le programme, le rôle du membre du comité et les activités à mener. Les binômes ont également été constitués pour les sièges des membres privés au comité de programmation.

Un comité LEADER a eu lieu le 10 novembre 2015 à Arvieux avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Présentation des membres du nouveau comité
- 2/ Election du Président du GAL
- 3/ Approbation du règlement intérieur du GAL
- 4/ Présentation et validation de la convention tripartite et de ses annexes entre le GAL, l'Autorité de gestion et l'Organisme Payeur
- 5/ Date du prochain comité de programmation et questions diverses

La chef de projet LEADER a également participé à :

- 1 réunion interGAL
- 2 rencontres de porteurs de projets
- 4 réunions avec les partenaires pour participer à leur activité et définition d'autres programme / contrat
- 3 réunions en Région pour des rencontres thématiques ou l'élaboration d'outils de suivi, de communication et d'évaluation communs au GAL de PACA.

Elle a présenté aussi le programme aux élus de la commission économique de la Communauté de communes du Guillestrois.

3. Conventionnement pour la mise en œuvre de LEADER

Les travaux d'écriture de la convention entre le GAL, l'Autorité de gestion (Région PACA) et l'Organisme payeur (ASP), ont démarré. Tant que le document ne sera pas signé, la programmation des opérations LEADER retenues ne pourra pas se faire.

Le comité de programmation s'est réuni pour la première fois le 10 novembre 2015.

4. Démarche évaluative

Aucune démarche évaluative n'a été initiée à ce jour mis en place.

Des réunions avec le réseau rural régional et les GAL de la région PACA sont prévus afin d'élaborer plusieurs documents destinés à évaluer le programme et son avancement.

5. Perspectives pour l'année 2016

La convention prévoyant la présence de 2 ETP sur l'ensemble de la programmation, l'embauche d'un(e) gestionnaire est prévue courant de l'année 2016.

La signature de la convention permettant de démarrer la programmation est envisagée pour le premier semestre 2016.

